

Baillargues • Beaulieu • Castelnaud-le-Lez • Castries • Clapiers • Courdonsec

• Courdonsec • Fabrègues • Grabels • Jacou • Juvignac • Lattes •

Lavérune • Le Crès • Montaud • Montferrier-sur-Lez • Montpellier

• Murviel-les-Montpellier • Pérols • Pignan • Prades-le-Lez •

Restinclières • Saint-Brès • Saint-Drézéry • Saint-Geniès-

des-Mourgues • Saint-Georges-d'Orques • Saint-Jean

de Védas • Saussan • Sussargues • Vendargues •

Villeneuve-lès-Maguelone

forfaits subventionnés

**Allo TaM**  
**04 67 22 87 87**

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30.  
Le samedi de 9h à 12h.

[www.tam-way.com](http://www.tam-way.com)

## Info trafic

L'info trafic en temps réel  
sur votre mobile.

Par SMS :  
télécharger Mobitrans en  
appelant le 30130  
et en tapant MOBISTRANS  
(appel non surtaxé)



## Où obtenir ou renouveler la carte ?

**Si vous habitez Montpellier**  
CCAS - 125 place Thermidor  
34000 Montpellier  
Station tramway Port-Marianne  
Tél 04 99 52 77 00

**Si vous habitez Montpellier-Mosson**  
CCAS - Antenne Mosson  
82 Square de Corte  
34080 Montpellier  
Station tramway Mosson  
Tél 04 67 40 72 72

**Si vous habitez une commune  
de Montpellier-Agglomération  
(hors Montpellier)**

A l'Agence commerciale TaM  
Centre-Ville  
(porte n° 3 Titres subventionnés)  
6, rue Jules Ferry - Montpellier  
Station tramway : Gare Saint-Roch  
du lundi au vendredi de 8h à 11h30  
et les lundi et mardi de 13h30 à 17h

## Renseignements

Tél 04 67 22 87 87  
(Titres Subventionnés)

# tarifs

personnes handicapées  
invalides de guerre

# Carte TaM pour personnes handicapées

## Vous pouvez bénéficier...

- **gratuitement d'un forfait annuel de libre circulation** (soit une subvention de **516€ /an** accordée par Montpellier Agglomération) si : vos revenus sont inférieurs à 875,94€ pour une personne seule.
- **d'une réduction de 50%** (soit une subvention de **21,50€/mois** accordée par Montpellier Agglomération) ou d'une carte de tarif réduit permettant d'obtenir les 10 voyages à **9,20€** si : vos revenus sont compris entre 875,94€ et 1497,34€ pour une personne seule.

## A qui s'adresse-t-elle ?

**Aux personnes handicapées de moins de 60 ans résidant dans l'une des communes de Montpellier Agglomération et titulaires :**

- d'une carte d'invalidité [à partir de 80 %] délivrée par la CDAPH ou la CDES.
- d'une Allocation d'adulte handicapé ou d'une Allocation d'éducation enfant handicapé.
- d'une Pension d'invalidité 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> catégorie ou d'une Rente accident du travail [égal ou supérieur à 40 % dont le revenu moyen par personne au foyer fiscal doit être inférieur ou égal à l'Allocation adulte handicapé assortie de son complément].

## Quelles sont les pièces à fournir ?

- 1 pièce d'identité
- 1 photo d'identité récente
- 1 justificatif de domicile
- carte d'invalidité
- dernier avis d'imposition
- notification de la CDAPH ou le titre de Rente accident du travail
- les justificatifs de ressources du mois précédent de toutes les personnes du foyer fiscal (salaires, pensions et rentes, Allocation adulte handicapé, Allocation d'éducation enfant handicapé et indemnités pôle emploi).

# Carte TaM pour invalides de guerre

## Vous pouvez bénéficier...

- gratuitement d'un forfait annuel de libre circulation, subventionné par Montpellier Agglomération.

## A qui s'adresse-t-elle ?

**Aux Invalides de guerre, résidant dans l'une des communes de Montpellier Agglomération et titulaires d'une carte d'invalidité portant la mention «station debout pénible» sans condition de revenus.**

## Quelles sont les pièces à fournir ?

- carte d'invalidité de guerre.
- 1 justificatif de domicile [- 3 mois].

■ **La carte pour personnes handicapées et invalides de guerre est délivrée à l'Agence commerciale au tarif de 5€ + frais de dossier 3,50 € (les frais de dossiers sont offerts à la création de la carte).**

■ **En cas de perte ou de vol, frais de dossier : 3,50€ + carte 5€, soit un total de 8,50€ + 1 photo. Délivrance immédiate**